

De quoi s'agit-il ?

Accompagner la mise en œuvre d'un projet, d'un plan d'action, dans le cadre d'une démarche d'entreprise ou à l'issue d'un diagnostic

Pour quoi faire ?

Un apport de connaissances et de méthode dans la conduite de projet pour élaborer un plan d'action et structurer une démarche, mettre en œuvre, suivre et évaluer les actions.

Comment ?

Différentes modalités possibles :

- Réunions d'information ou formation sur des questions ou un projet relevant des conditions de travail
- Appui méthodologique à la conduite de projet : élaboration d'un plan d'action, aide à la structuration de la démarche - objectifs, modalités, acteurs, indicateurs, délais-, suivi et évaluation
- Animation du comité de pilotage et de groupes de travail
- Mise en œuvre d'actions à définir

Pour qui ?

- TPE/PME, privé/public, tous secteurs d'activité

Quelles Conditions de mise en œuvre ?

Considérer les conditions de travail comme un levier de performance pour l'entreprise

Présenter une demande partagée : direction – représentants du personnel

Prendre en compte l'ensemble des points de vue et l'implication des différentes catégories d'acteurs : direction, encadrement, représentants du personnel, salariés, équidistance/neutralité

Aborder le travail de manière globale, en prenant en compte : les conditions de réalisation du travail, les systèmes de gestion, les relations sociales et professionnelles, en lien avec la stratégie d'entreprise

Durée

3 à 10 jours, à définir en fonction du projet et des besoins de l'entreprise

Tarif

Participation en fonction de la taille de l'entreprise. Pour les TPE, prise en charge par les financeurs publics.